CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E21820** **VALABLE JUSQU'AU** **04/04/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1985

Raison sociale : T.B. 38 TECHNIQUES DU BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/03/2001

Capital : 40 000

10 IMPASSE DE LORRAINE
ZA LES GRANGES
38130 ECHIROLLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 332 757 947

Siret : 332 757 947 00053

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 01446

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-930071

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-930071

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 76 48 02 38 **Fax :**

Portable : 06 07 38 31 34

Responsabilité légale :
SEGUY ROBIN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.tb38.com

E-mail : accueil@tb38.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 408 404 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)	8	11/02/2025
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	9	11/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/04/2026 09:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.